

FUSION DES COMCOM

Numéro 2 // JUILLET 2016

RDV LE 26 JUILLET !

Les maires et les conseillers communautaires sont invités à participer au COMITE DES MAIRES ELARGI, le 26 juillet à Lanslevillard.

Objectifs : présenter l'avancée des réflexions du Comité de Pilotage et commencer à élaborer le « PACTE POLITIQUE », feuille de route de la nouvelle CC à partir de 2017 (compétences, gouvernance, fiscalité, etc.).

COMMENT JE M'INFORME ?

Chaque mois, les élus responsables du projet tiendront informés les 2 conseils communautaires, et les conseils municipaux. A cette occasion, ce petit bulletin sera édité, pour présenter à chacun les avancées du travail. N'hésitez pas à le demander et le diffuser !

Qui sont les personnes responsables du projet ?

Le Comité de Pilotage est l'instance politique responsable du projet

Il est composé de 6 élus de H MV et de 6 élus de TM, ainsi que du conseiller départemental. Il se réunit tous les 4^{ème} mardis du mois. Il est composé de :

- Pierre Huart, Laurent Poupard, Jacques Arnoux, Jérémy Tracq, Rémi Zanatta, Pierre Vincendet ;
- Christian Simon, Jean-Claude Raffin, Laurence Billard, Jean-Marc Buttard, Alain Marnezy, François Chemin.

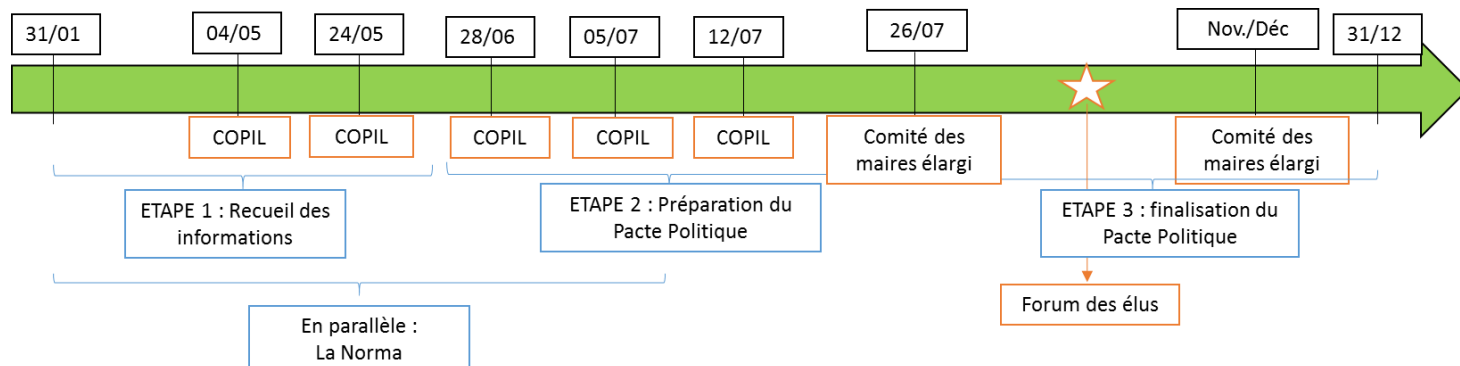
Il est accompagné dans son travail par le « Comité Projet », composé des 2 directeurs des Comcom : Florian Jacob et Philippe Reymond, épaulés par Anne Guichané.

Ces personnes sont les référentes du projet. Vous pouvez vous rapprocher d'elles à tout moment pour vous informer.

Le Comité des Maires élargi est l'instance de décision du projet

Il est constitué de tous les maires de H MV et de TM, et des conseillers communautaires. Il se réunira 2 ou 3 fois cette année. C'est lui qui prendra toutes les grandes décisions pour constituer le Pacte Politique.

Quelles sont les grandes étapes du projet ?





ET PLUS PRECISEMENT ?

Des référents :

Un technicien référent a été missionné pour suivre le travail et aider les élus dans leurs réflexions sur chaque compétence. Il est épaulé par un membre du Comité Projet. Il est disponible pour répondre à vos questions.

- Aménagement de l'espace : Sylvain Margueron
- Développement économique : Sylvain Margueron
- GEMAPI, Eau, Assainissement, Déchets : Sylvain Margueron
- Tourisme : Solène Raffort
- Logement et cadre de vie : Danielle Flandin
- Maison de Service au Public, SDIS : Danielle Flandin
- Voirie et Mobilité : Hélène Suiffet
- Equipements sportifs, culturels et périscolaires : Cassandre Thomasset
- Actions sociales : Florian Jacob

Pour plus d'informations...

Anne GUICHANE

04 79 05 28 58

a.guichane@canton-de-modane.com

Une Foire aux Questions :

Elle est diffusée régulièrement à tous les Conseillers Communautaires des deux Communautés de communes. Elle regroupe toutes les questions (et les réponses !) juridiques qui se posent au fur et à mesure du travail. N'hésitez pas à la demander !

ET AUJOURD'HUI, ON EN EST OU ?

Pour les finances, une première présentation des conséquences fiscales de la fusion a été présentée le 28 juin aux membres du COPIL par le Cabinet Stratorial Finances. Une seconde réunion est prévue le 20 juillet, pour préciser ces résultats et démarrer le travail sur les plans politiques et techniques.

L'étape 2 « préparation du Pacte politique » est lancée. Le Comité de Pilotage proposera le 26 juillet au Comité des Maires élargi un ou plusieurs scénarios par compétence : transfert ou restitution des compétences, mise en œuvre opérationnelle, calendrier de travail... Certaines compétences semblent consensuelles, d'autres nécessitent encore des approfondissements... *Attention ! Les propositions ne préfigurent les choix politiques qui seront faits. Seul le futur Conseil Communautaire aura cette possibilité. Il s'agit de dégager des compromis, pour être le plus opérationnel au 1^{er} janvier 2017.*

Pour le tourisme, des axes de travail ont été dessinés : approfondir les conséquences opérationnelles du scénario « Grand Angle », qui propose :

- le transfert à la CC des missions « stratégies touristique et marketing », « observation » du développement touristique, « accueil / information », « promotion (dont événementiels) / communication » et « coordination des acteurs ».
- la définition d'un intérêt communautaire pour les missions « développement d'activités » et « gestion d'équipements ».
- un travail spécifique concernant les missions « Animation » et « Commercialisation ». Une réunion de travail spécifique est prévue sur des deux dernières missions courant juillet.

Pour l'aménagement de l'espace, compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- Les missions obligatoires sont : SCoT, PLUi, Commission intercommunale pour l'accessibilité.
- Proposition : pour le PLUi, vote d'opposition du transfert à la CC par 3 Communes minimum (Modane et 2 autres).
- Dans ce bloc, il est nécessaire de définir au moins une action d'intérêt communautaire. Proposition : financement GIDA (stratégie agricole) et schéma d'organisation de la mobilité (pédestre, cyclo, transport en commun, etc...).

Pour le développement économique, compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- Les missions obligatoires sont : aménagement et gestion des ZAE (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire) . Proposition : travailler avec les Communes pour redéfinir leur périmètre.
- Politique de soutien au commerce : proposition : continuer à structurer la collaboration avec les Unions Commerciales.
- Proposition : la Fibre optique est intégrée au sein du bloc « Développement économique ».

Pour les déchets, compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017. Proposition : tarification par commune (système de Terra Modana). On se laisse l'année 2017 pour évaluer ce système et y revenir au besoin.

Pour GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations), compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Proposition : transfert de l'ensemble de la compétence au SPM, qui doit se restructurer juridiquement et techniquement pour être en mesure de l'exercer dans les meilleures conditions.

Pour l'eau, compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Proposition : retarder au maximum le transfert (donc 2020).

Pour l'assainissement, compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020, mais des obligations juridiques nécessitent le transfert à la CC de l'assainissement collectif dès 2019 pour tout le territoire. Il est proposé de prendre toute la compétence dès 2019 (l'assainissement non collectif est « facile » à transférer).

Pour la Maison des Services au Public, compétence optionnelle. Proposition : poursuivre le travail de rapprochement des CC, et réfléchir à l'opportunité de créer une 2^{ème} MSAP sur la Haute Maurienne Vanoise (optimisation des subventions possibles).

Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours, compétence facultative. Proposition : la CC prend la compétence pour : « contribution annuelle au SDIS », « financement de la caserne de Modane » et « allocation de vétérance ». Les spécificités locales (repas, clique, mise à disposition et entretien de locaux...) et l'entretien des poteaux incendie restent aux Communes. Des pistes de mutualisation sont à travailler.

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

12 juillet 2016 : Comité de Pilotage

20 juillet 2016 : Réunion spécifique finances / fiscalité

26 Juillet 2016 : Comité des maires élargi.